



---

## Intelligence artificielle : enjeux pour le secteur financier

### Liste des questions soumises à commentaires

---

Ce document reprend la liste des questions soumises à commentaires du document de réflexion de l'ACPR « [Intelligence artificielle : enjeux pour le secteur financier](#) ». Les réponses permettront à l'ACPR de poursuivre sa réflexion sur le sujet, en lien avec la *task force* qu'elle anime, et de proposer des pistes d'actions.

Les réponses sont à envoyer à l'adresse [fintech-innovation@acpr.banque-france.fr](mailto:fintech-innovation@acpr.banque-france.fr) avant le **28 février 2019**.

### Description du développement de l'intelligence artificielle dans le secteur financier (partie 1 et 2 du document)

**Question n°1:** Avez-vous des commentaires sur la définition de l'intelligence artificielle privilégiée par le document ? (partie 1.1.1)

**Question n°2:** Identifiez-vous d'autres facteurs de développement de l'intelligence artificielle dans le secteur financier que ceux listés dans le document (parties 1.1.2 et 1.2)? Identifiez-vous à l'inverse des freins possibles à ce développement ?

**Question n°3:** Avez-vous des commentaires sur les considérations du document de réflexion sur le recours au *cloud* (parties 1.2.3, 2.2.3 et 2.2.4) ?

**Question n°4:** Avez-vous des commentaires ou des compléments à apporter à la liste des usages identifiés dans la partie 2.1 du rapport ? Le cas échéant, vous pouvez décrire rapidement des projets concrets, en précisant leur niveau d'avancement (étant noté que les informations individuelles resteront strictement confidentielles).

**Question n°5:** Partagez-vous l'analyse des risques de biais des algorithmes exposée dans la partie 2.2.1 ? Quels compléments lui apporteriez-vous ?

**Question n°6:** Même question pour l'analyse des risques de cyber-sécurité (partie 2.2.2)

### Enjeux pour les superviseurs (partie 3 du document)

**Question n°7:** Pensez-vous qu'il existe des modèles d'affaires utilisant de l'IA qui ne peuvent pas se développer à cause des réglementations du secteur financier ? Si oui, pouvez-vous préciser la problématique et la ou les dispositions réglementaires en cause ?

- Question n°8:** Au-delà des exigences liées au RGPD, avez-vous connaissance de processus de « gouvernance des algorithmes » développés en cohérence avec la gouvernance générale des organismes du secteur financier ? Si oui, pour quelle activité ? (partie 3.1.1)
- Question n°9:** Quelle définition de l' « explicabilité » des algorithmes vous paraît la plus utile pour la mise en œuvre d'une gouvernance et d'un contrôle des algorithmes dans le secteur financier ? (partie 3.1.2) Connaissez-vous des méthodes pratiques déjà opérationnelles pour assurer cette « explicabilité » ?
- Question n°10:** Quelles sont, selon vous, les méthodes les plus prometteuses pour assurer la fiabilité des algorithmes ? (partie 3.1.2)
- Question n°11:** Avez-vous pris en considération, dans la définition de processus opérationnels ou de contrôle, les spécificités des interactions humains-algorithmes intelligents ? (partie 3.1.2)
- Question n°12:** Quelles mesures de contrôle interne spécifiques appelle, selon vous, l'usage de l'IA ? (on pourra préciser en fonction du domaine dans lequel est employée l'IA, vente au client, tarification, gestion, LCBFT, modèles internes pour le calcul des exigences réglementaires, etc.)
- Question n°13:** Pensez-vous possible, dans le secteur financier, de confier des contrôles de « niveau 1 », de « niveau 2 » - voire de « niveau 3 » (contrôle périodique) - à des algorithmes intelligents ?
- Question n°14:** Pensez-vous qu'il soit utile de préciser ou d'illustrer certains principes réglementaires en raison de l'émergence des technologies d'intelligence artificielle ? Si oui, lesquels ?
- Question n°15:** Avez-vous des commentaires sur les phénomènes possibles d'évolution du marché décrits dans les parties 3.2.1 et 3.2.2 ?
- Question n°16:** Pensez-vous que les phénomènes de mutualisation des ressources technologiques doivent être mieux reconnus, voire encouragés par les autorités de contrôle ? Si oui, dans quels domaines ? de quelle façon ?
- Question n°17:** Quels modes d'action devrait privilégier, selon vous, l'autorité de contrôle pour accompagner le développement de l'IA dans le secteur financier et faire face aux enjeux évoqués dans la partie 3 ?
- Question n°18:** Avez-vous des commentaires sur les pistes d'action évoquées dans la partie 3.3 du document ?
- Question n°19:** Quels sont, selon vous, les domaines prioritaires où l'autorité de contrôle devrait fournir des indications au marché sur ses attentes pour réduire l'incertitude réglementaire éventuelle dans laquelle se développent les projets utilisant les techniques d'IA ?